BUREAU COMMUNAUTAIRE N° 2/2024
COMPTE-RENDU DE SÉANCE

Séance du 21 février 2024 à 09 heures 00 minutes
Pôle des Services Publics de Vic en Bigorre

Quorum : 5

Présents :
CURDI Jean-Pierre, DINTRANS Louis, LACAZE Julien , LAFFITTE Jean-Marc, MAISONNEUVE Robert, NADAL Jean, RÉ Frédéric, THIRAULT Véronique

Procuration(s) :

Absent(s) :

Excusé(s) :
DUBERTRAND Roland

Secrétaire de séance : MAISONNEUVE Robert

Président de séance : RÉ Frédéric

*****

1 - Travaux d'amélioration thermique de la piscine intercommunale Louis Fourcade de Vic en Bigorre - Approbation plan de financement et demande subvention 2024

TRAVAUX D'AMÉLIORATION THERMIQUE DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE LOUIS FOURCADE DE VIC EN BIGORRE - APPROBATION PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION 2024

Dans un contexte marqué par les contraintes budgétaires et par l'explosion des dépenses énergétiques, Monsieur le Président rappelle au Bureau Communautaire qu'il a souhaité mener une réflexion à court, moyen et long terme sur les économies d'énergie à réaliser pour atteindre la sobriété énergétique dans les bâtiments communautaires.
Il rappelle pour mémoire que la CCAM avait néanmoins déjà effectué des travaux de modernisation du système de filtration et la rénovation des réseaux hydrauliques, permettant de ne plus avoir de perte importante d'eau.

Dans les actions à envisager à moyen terme, figurent des travaux sur la piscine intercommunale de Vic en Bigorre dans l'objectif de diminuer la consommation énergétique.

Les travaux proposés à planifier sont :

- Installation d'une bâche thermique sur le bassin extérieur de 25m non couvert pour un montant de 105 000,00 € HT.

Ce bassin est utilisé des mois d'avril à octobre pour l'apprentissage de la natation des scolaires et la pratique de la natation en loisir. Durant ces 7 mois d'utilisation, il y a d'importantes pertes de chaleur car nous n'avons pas de système de couverture à ce jour. Le coefficient de transmisse thermique est 3.2W/m².°C.

- La mise en place d'une régulation pour le fonctionnement des éléments techniques. En effet, nous ne pouvons pas réguler l'installation en fonction de l'utilisation. L'installation fonctionne donc à 100%, 7 jours/7 et 24h/24.

La Communauté de Communes Adour Madiran souhaite donc réaliser ces travaux de modernisation de l'installation pour permettre une diminution des consommations énergétiques selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Plan de financement de l'opération :

Fonds Vert	94.500,00 €	70%
Autofinancement	40.500,00 €	30%
TOTAL HT	**135.000,00 €**	**100%**

Aussi,
Ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide de :

↳ valider le programme de travaux tel que présenté à lui et approuver l'enveloppe estimative s'y rapportant pour un montant de 135.000,00 HT au titre de l'exercice 2024 ;
↳ autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès de l'Etat la subvention la plus élevée possible au titre du Fonds Vert ;
↳ demander l'autorisation de commencer les travaux avant octroi de la subvention ;
↳ donner tout pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant pour signer toute pièce et tout document afférents à ce dossier.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Travaux sur bâtiments scolaires - École de Siarrouy - Modification PlanFi et demande subventions 2024

TRAVAUX SUR BÂTIMENTS SCOLAIRES - ÉCOLE DE SIARROUY – MODIFICATION PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE SUBVENTIONS 2024

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la compétence « *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire* » de la Communauté de Communes Adour Madiran exercée sur l'intégralité de son périmètre.

Dans le cadre de cette compétence, des travaux d'investissement sont prévus pour l'année 2024 à l'école de Siarrouy.
Dans le tableau ci-dessous, figurent les effectifs sur cette année scolaire :

EFFECTIFS COMMUNIQUES PAR LES ENSEIGNANTS SEPTEMBRE 2023

Ecoles Communautaires / Rentrée 2023/2024	Effectifs	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Siarrouy/Tarasteix/Talazac/Montaner 2023/2024	71		7	14	8	11	5	10	11	5
Organisation pédagogique	21		21							
	23						23			
	27								27	
Total 2023/2024	71									

PROJECTIONS 2024/2025:

Ecole Communautaire / Rentrée 2024/2025	Effectifs attendus	TPS (nés en 2022)	PS (nés en 2021)	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Siarrouy/Tarasteix/Talazac/Montaner 2024/2025	78		12	7	14	8	11	5	10	11
Siarrouy/Tarasteix/Talazac/Montaner 2024/2025			19							
					33					
								26		
Total 2024/2025	78									

PROJECTIONS 2025/2026:

Ecole Communautaire / Rentrée 2025/2026	Effectifs attendus	TPS (nés en 2023)	PS (nés en 2022)	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Siarrouy/Tarasteix/Talazac/Montaner 2025/2026	73		6	12	7	14	8	11	5	10
Siarrouy/Tarasteix/Talazac/Montaner 2025/2026			18							
					29					
								26		
Total 2025/2026	73									

Pour la rentrée scolaire 2024, la commune prévoit l'accueil d'une 4ème classe au vu de l'augmentation des effectifs.

Par délibération n°DEL 20231207_15-DE du 07 décembre 2023, la CCAM a approuvé la demande de programmation 2024.

Or, des modifications sont intervenues dans l'approche de ce dossier.

En effet, la CCAM va installer un bâtiment modulaire dont elle est propriétaire (qui est actuellement sis dans la cour d'école du groupe scolaire de Rabastens de Bigorre pour y accueillir des activités périscolaires mais ces dernières vont être dispensées dans l'enceinte de l'école).

Le projet se décompose ainsi :

- Aménagement du bâtiment modulaire,
- Amélioration thermique du bâtiment modulaire (ITE, fenêtres, …),
- Mise en accessibilité du bâtiment et de la cour de récréation,
- Réaménagement des espaces et amélioration thermique de l'école maternelle de Rabastens de Bigorre.

Le montant global estimé des travaux est de 200 000,00 € HT, soit 240 000,00 € TTC.

<u>Plan de financement de l'opération :</u>

ETAT	100 000,00 €	50%
Conseil Départemental 65 (Fonds école)	40 000,00 €	20%
Autofinancement	60 000,00 €	30%
Total	**200 000,00 €**	**100%**

Monsieur le Président propose de faire une demande auprès de l'Etat et du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées pour un montant estimatif de travaux s'élevant à 200 000,00 € HT, soit 240 000,00 € TTC.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents; décide de :

↳ valider le programme de travaux tel que présenté à lui et approuver l'enveloppe estimative s'y rapportant pour un montant de 200 000,00 € HT, soit 240 000,00 € TTC au titre de l'exercice 2024 ;

↳ autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès de l'Etat et du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées les subventions les plus élevées possible ;

↳ demander à Monsieur le Préfet et Monsieur le Président du Conseil Départemental l'autorisation de commencer les travaux avant octroi des subventions ;

↳ donner tout pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant pour signer toute pièce et tout document afférents à ce dossier.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Travaux école de Siarrouy - Demande programmation DETR 2024

TRAVAUX SUR BÂTIMENTS SCOLAIRES - ÉCOLE DE SIARROUY – DEMANDE PROGRAMMATION DETR 2024

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la compétence « *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire* » de la Communauté de Communes Adour Madiran exercée sur l'intégralité de son périmètre.

Dans le cadre de cette compétence, des travaux d'investissement sont prévus pour l'année 2024 à l'école de Siarrouy.

Dans le tableau ci-dessous, figurent les effectifs sur cette année scolaire :

EFFECTIFS COMMUNIQUES PAR LES ENSEIGNANTS SEPTEMBRE 2023

Ecoles Communautaires / Rentrée 2023/2024	Effectifs	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Siarrouy/Tarasteix/Talazac/Montaner 2023/2024	71		7	14	8	11	5	10	11	5
Organisation pédagogique	21		21							
	23						23			
	27								27	
Total 2023/2024	71									

PROJECTIONS 2024/2025:

Ecole Communautaire / Rentrée 2024/2025	Effectifs attendus	TPS (nés en 2022)	PS (nés en 2021)	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Siarrouy/Tarasteix/Talazac/Montaner 2024/2025	78		12	7	14	8	11	5	10	11
Siarrouy/Tarasteix/Talazac/Montaner 2024/2025			19							
					33					
								26		
Total 2024/2025	78									

PROJECTIONS 2025/2026:

Ecole Communautaire / Rentrée 2025/2026	Effectifs attendus	TPS (nés en 2023)	PS (nés en 2022)	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Siarrouy/Tarasteix/Talazac/Montaner 2025/2026	73		6	12	7	14	8	11	5	10
Siarrouy/Tarasteix/Talazac/Montaner 2025/2026			18							
					29					
								26		
Total 2025/2026	73									

Pour la rentrée scolaire 2024, la commune prévoit l'accueil d'une 4ème classe au vu de l'augmentation des effectifs.

Par délibération n°DEL 20231207_15-DE du 07 décembre 2023, la CCAM a approuvé la demande de programmation 2024.

Or, des modifications sont intervenues dans l'approche de ce dossier.

En effet, la CCAM va installer un bâtiment modulaire dont elle est propriétaire (qui est actuellement sis dans la cour d'école du groupe scolaire de Rabastens de Bigorre pour y accueillir des activités périscolaires mais ces dernières vont être dispensées dans l'enceinte de l'école).

Le projet se décompose ainsi :

- Aménagement du bâtiment modulaire,
- Amélioration thermique du bâtiment modulaire (ITE, fenêtres, …),
- Mise en accessibilité du bâtiment et de la cour de récréation.

Lesdits travaux sont portés par la Communauté de Communes et la charge résiduelle revient à la commune de Siarrouy, déduction faite des subventions et du FCTVA.

Le montant global estimé des travaux est de 120 000,00 € HT, soit 144 000,00 € TTC.

Plan de financement de l'opération :

ETAT (DETR 2024)	60 000,00 €	50%
Autofinancement	60 000,00 €	50%
Total	**120 000,00 €**	**100%**

Monsieur le Président propose de faire une demande auprès de l'Etat, au titre de la DETR 2024, pour un montant estimatif de travaux s'élevant à 120 000,00 € HT, soit 144 000,00 € TTC.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide de :

↳ valider le programme de travaux tel que présenté à lui et approuver l'enveloppe estimative s'y rapportant pour un montant de 120 000,00 € HT, soit 144 000,00 € TTC au titre de l'exercice 2024 ;

↳ autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès de l'Etat la subvention la plus élevée possible au titre de la DETR 2024;

↳ demander à Monsieur le Préfet l'autorisation de commencer les travaux avant octroi de la subvention;

↳ donner tout pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant pour signer toute pièce et tout document afférents à ce dossier.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Pôle Environnement de la CCAM - Demande d'accompagnement pour le développement de la pratique du compostage individuel

PÔLE ENVIRONNEMENT DE LA CCAM – DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE DU COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Monsieur le Président rappelle :

♦ D'une part le cadre règlementaire impliquant pour la collectivité de proposer un tri à la source des biodéchets (déchets de cuisine et déchets de jardin) sur son territoire, à savoir la loi TEPCV *(Transition Energétique Pour la Croissance Verte*) du 17 août 2015 et la loi AGEC *(Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire)* du 10 février 2020 qui a avancé cette date au 31 décembre 2023 ;

♦ Et, d'autre part, le projet global de la collectivité sur cette thématique qui comprend 4 axes :

Privilégier le compostage domestique en :	♦ renouvelant la proposition d'achats de composteurs individuels aux usagers. ♦ mettant l'accent sur la communication de ce mode de traitement des déchets in situ.
Mettre en place des sites de compostage collectif	en centre bourgs des communes à habitat regroupé, les usagers n'ayant pas toujours l'espace enherbé pour pratiquer le compostage.
Être dans une **démarche d'éco-exemplarité**	et pratiquer le compostage des biodéchets issus des sites de restauration des écoles
Accompagner les professionnels à trouver une solution	soit en faisant émerger une offre privée, soit en les accompagnant à pratiquer eux-mêmes le compostage sur site

Il indique en outre que des financements ont été accordés par l'ADEME, la Région Occitanie et le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées pour permettre à la collectivité de déployer les actions de compostage de proximité : à savoir le compostage des biodéchets des écoles et la mise en place de sites de compostage collectif.
Cependant, la collectivité souhaite aussi solliciter l'accompagnement financier du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, via le **F**onds **D**épartemental de **M**aîtrise des **D**échets, pour faciliter le déploiement du compostage domestique sur son territoire.
Cet accompagnement permettrait de financer une partie des matériels : *composteurs et bio-seaux* ainsi que les supports de communications envisagés : *communication écrite et ateliers de sensibilisation auprès des habitants*, sur une durée de 3 ans : 2024 à 2026 inclus et selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Financeurs	**Montant HT**	**Taux**
Département	21 501,00 €	30,00%
Région		
ADEME		
Autre : vente composteurs à l'usager	19 400,00 €	27,07%
Autofinancement	30 769,00 €	42,93%
Total	**71 670,00 €**	**100,00%**

Aussi,
Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide de :

↳ valider la démarche sur le développement de la pratique du compostage domestique telle que présentée à lui et d'approuver l'enveloppe estimative s'y rapportant pour un montant de 71.670,00 € HT ;
↳ autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter le Conseil Départemental des Hautes Pyrénées pour demander un accompagnement financier au titre du **F**onds **D**épartemental de **M**aîtrise des **D**échets ;
↳ donner tout pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant pour signer toute pièce et tout document afférents à ce dossier.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Fait à Vic en Bigorre, le 26 février 2024

Le Secrétaire de séance,

Robert MAISONNEUVE

Le Président,

Frédéric RÉ